

AGENCE RÉGIONALE  
DE LA BIODIVERSITÉ



île de France

L'Agence Française pour la Biodiversité et Régions de France sont partenaires de cette initiative de formation portée par le Réseau des Agences Régionales de l'énergie et de l'environnement.



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

## Public concerné :

Elus des collectivités territoriales

## Intervenants :

### Christian LECLERC

Maire de Champlan (91)

Elu ambassadeur

### Lucile DEWULF

Chargée d'études naturalistes

Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France

### Klaire HOUËIX

Chargée d'études Ingénierie territoriale

Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France

## Durée :

1 journée

## Lieu :

Salle polyvalente

Chemin du lavoir

91160 CHAMPLAN



Organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur

Le RARE s'appuie sur un de ses membres, l'Agence régionale pour l'environnement-Agence régionale de la biodiversité Provence-Alpes-Côte-d'Azur, agréée organisme de formation des élus par décision du Ministère de l'Intérieur du 24 juillet 2017.

FORMATION ELUS

Biodiversité et Territoires

Sensibiliser, informer, mobiliser les acteurs sur la reconquête de la biodiversité

Vendredi 17 Mai 2019\*

## OBJECTIFS

Afin de soutenir la préservation des milieux naturels et de la biodiversité des territoires, les collectivités ont une responsabilité et un rôle d'exemplarité.

Pour que décisions collectives et comportements individuels convergent vers un même objectif de préservation du patrimoine vivant, venez découvrir, à travers des retours d'expérience concrets et des témoignages, comment sensibiliser et mobiliser les acteurs sur vos territoires.

## PROGRAMME

**9h15** : Accueil

**9h30-10h30** : Biodiversité : de quoi parle-t-on ?

*Zoom sur l'état de santé de la biodiversité en Ile-de-France et échanges sur les préoccupations locales des participants.*

**10h30-11h00** : Agir pour la biodiversité, quels moyens et leviers ? *Règlementation, soutiens techniques et financiers.*

**11h00 – 12h30** : De l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) aux actions citoyennes : des opportunités à saisir.

----- **12h30-14h00** Pause déjeuner (*Buffet offert sur place*) -----

**14h00 – 16h30** : Témoignage de **Christian LECLERC**, maire de Champlan (91) sur les projets portés par la collectivité en matière de biodiversité.

Sortie naturaliste commentée et initiation aux sciences participatives – Parc Municipal.

## INSCRIPTION

### Deux possibilités de financement

Cette formation est prise en charge, selon votre choix :

- directement sur le budget 2019 de votre collectivité
- par votre Droit Individuel à la Formation d'élus

### Modalités et tarifs de la session de formation :

(cf. page suivante)

Pour vous inscrire : <http://www.arb-idf.fr/formulaire/BetT>

ou par mail à : [klaire.houeix@iau-idf.fr](mailto:klaire.houeix@iau-idf.fr)

\* Sous réserve du nombre d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de décaler la date de formation

## MODALITÉS ET TARIFS

### Si cette formation est prise en charge par votre collectivité

La formation des élus est un droit reconnu par la loi n° 92-108 du 3 février 1992, il s'agit d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales.

L'ARPE-ARB établira une attestation de formation et une facture.

Les frais de séjour (hébergement, repas, déplacement) seront pris en charge par votre collectivité sur présentation de justificatifs. (cf. décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils).

### Le tarif de la journée de formation est modulable en fonction de la collectivité qui finance la formation de ses élus.

- Communes de moins de 2 000 habitants : 125 €
- Communes /intercommunalités de 2 000 à 10 000 habitants : 250 €
- Communes / intercommunalités de 10 000 à 50 000 habitants : 375 €
- Communes / intercommunalités de 50 000 à 100 000 habitants : 500 €
- Communes / intercommunalités de plus 100 000 habitants : 600 €
- Conseils Départementaux et Conseils régionaux : 600 €

### Si vous souhaitez accéder à votre Droit Individuel à la Formation d'élus

Tous les élus locaux peuvent solliciter le financement d'une formation auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du DIF—deux mois avant la formation.

L'ARPE-ARB vous accompagnera dans cette démarche.

Contact-Information : [formations.elus@arpe-arb.org](mailto:formations.elus@arpe-arb.org)

## CONTACTS

### Tarifs et modalités de remboursement

L'ARPE-ARB vous accompagnera dans cette démarche.

[formations.elus@arpe-arb.org](mailto:formations.elus@arpe-arb.org)

### Déroulé de la journée

Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France  
(ARB îdF)

Département biodiversité de l'IAU Île-de-France  
15 rue Falguière - 75015 PARIS

[www.arb-idf.fr](http://www.arb-idf.fr)

Contact : Klaire HOUEIX

Tél. : 01 77 49 77 69

Courriel : [klaire.houeix@iau-idf.fr](mailto:klaire.houeix@iau-idf.fr)

### Les formations des élus

Toutes les informations auprès du réseau RARE

Site internet : [www.formation-rare.fr](http://www.formation-rare.fr)

Facebook : @FormationsElus

Twitter : @RareFormation

AGENCE RÉGIONALE  
DE LA BIODIVERSITÉ



île de France